



Interview d'Alain Gaillard (président de TECH XV)

TECH XV : Comment vivez-vous ce retour aux commandes du syndicat ?

A. Gaillard : Vous savez je n'ai jamais cessé de m'investir depuis sa création en 1995. J'ai pris la présidence pour la première fois en 2002 à la suite de Richard Astre. J'avais du temps libre car je venais d'être limogé du Castres Olympique. A l'époque ça me semblait important de donner un cadre à la profession et de la faire reconnaître par l'ensemble du rugby Français. Jean-Louis Luneau a pris le relais en 2007 avant de me repasser le témoin cet automne. Je constate que nous avons beaucoup avancé au cours de ces 10 dernières années. Désormais TECH XV est présent partout, aux Comités Directeurs de la LNR et de la FFR et aussi dans tout ce qui concerne le dialogue social. Nous avons conquis notre légitimité et aujourd'hui notre parole compte. Y compris au niveau du ministère par l'intermédiaire de la FEP (Fédération des Entraîneurs Professionnels).

TECH XV : Dans quels secteurs allez-vous faire porter vos efforts au cours de votre mandat ?

A. Gaillard : Nous allons poursuivre notre effort auprès des entraîneurs en insistant sur deux points. Tout d'abord en créant encore plus de proximité avec eux. Nous avons entamé un Tour de France des clubs afin de recueillir leur sentiment mais aussi leurs doléances. Il faut qu'ils sachent que TECH XV est là pour les soutenir dans l'exercice de leur métier. Ce Tour de France des clubs va aussi concerner la Fédérale 1, et Jean Louis Luneau et Nils Gouisset vont s'en charger. L'autre axe fort, c'est bien entendu tout le volet de la formation-continue des entraîneurs. Obtenir son diplôme est indispensable mais se former en permanence l'est tout autant. La plateforme SPIRAL, mise en place par notre organisme l'IFER, s'avère un outil très performant mis à leur disposition pour rester en phase avec l'évolution du rugby.

TECH XV : Mobiliser les entraîneurs n'est pas toujours chose facile !

A. Gaillard : Vous avez raison. C'est un métier qui laisse peu de temps libre, pour ne pas dire aucun, car la pression du résultat est quotidienne. D'où notre volonté de permettre aux staffs d'actualiser leurs connaissances sans être obligés de se déplacer. Ce soutien permanent que l'on veut apporter aux entraîneurs doit logiquement déboucher sur de nouvelles adhésions. Plus nombreux, nous serons plus forts et mieux entendus. A ce propos, je regrette une certaine indifférence des médias vis à vis de TECH XV. Médiatiquement nous sommes un peu sur le bord de la touche. A nous peut-être de communiquer davantage sur les différentes actions du syndicat.

NUMÉRO 59

Novembre 2013

SOMMAIRE

Interview d'Alain Gaillard.....	p.1
Nouvelle compétition F1.....	p.2
Evolution du dispositif JIF.....	p.3
TECH XV Mag n°5.....	p.3
Protocole commotion cérébrale.....	p.4
Les travaux de la FEP.....	p.4
Nouveau CD de TECH XV.....	p.5
CQP Moniteur Rugby à XV.....	p.5

Un nouveau format de compétition pour la Fédérale 1

A compter de la saison prochaine le format de compétition de Fédérale 1 évolue dans l'objectif de préparer au mieux les candidats à la montée en PRO D2.

Le grand principe est d'organiser des phases finales d'accession en parallèle des phases finales pour le titre de champion de France (le club champion ne monte pas).

Ainsi des clubs pourront participer à ces « Phases Finales d'accession » sous réserve :

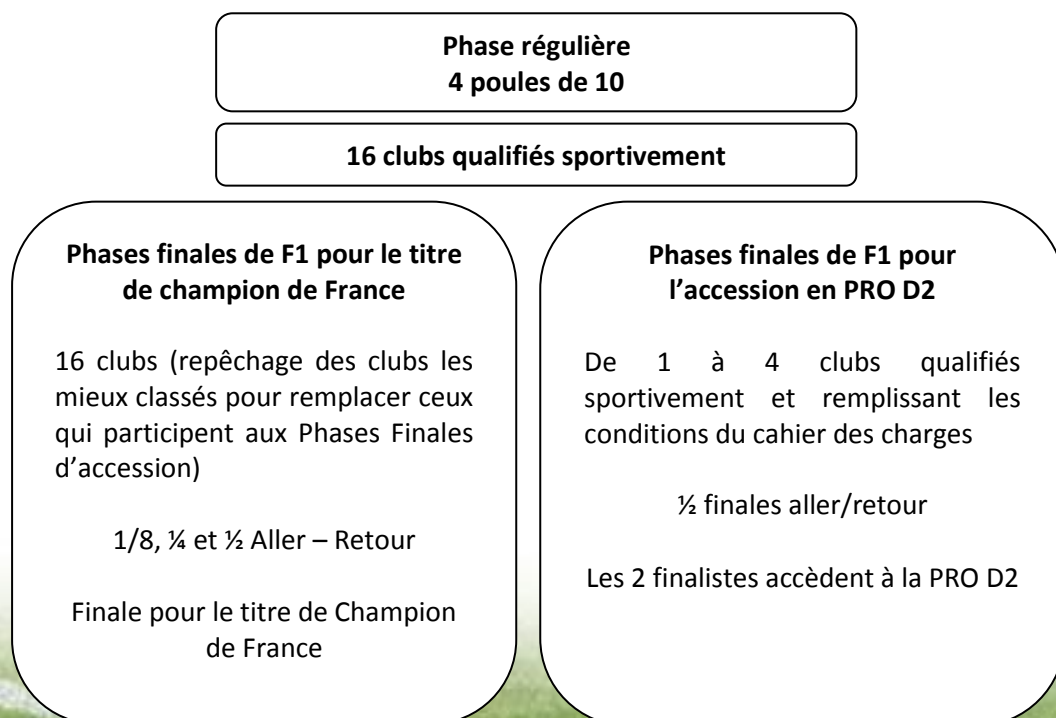
- D'avoir exprimé le désir de monter en PRO D2
- D'avoir répondu à un cahier des charges d'accession, autant au plan sportif qu'au niveau du budget et des infrastructures
- Se qualifier sportivement dans les 16 clubs à l'issue des phases qualificatives (le système de poule de 10 est conservé)

L'objectif est de donner plus de temps aux clubs qui accèdent sportivement à la PRO D2 pour préparer la saison suivante et faire en sorte que les clubs qui postulent à la montée disposent de structures sportives, administratives et des moyens adaptés aux exigences du secteur professionnel.

TECH XV est associé au travail de constitution du cahier des charges et reste très vigilant sur les conditions sportives et d'encadrement sportif.

Une mise en œuvre du dispositif est prévue dès la saison 2014/2015.

Ci dessous le projet en cours de discussion



Evolution du dispositif JIFF (Joueurs Issus de la Filière de Formation)

Lors du Comité Directeur de la LNR des 14 et 15 octobre 2013, les grands principes d'une évolution du dispositif des JIFF ont été votés.

Le dispositif actuel (jusqu'à cette saison 2013/2014) qui prévoit un nombre minimum de 55% de JIFF dans l'effectif professionnel sera maintenu.

Toutefois, à compter de la saison 2014/2015, cette règle sera complétée par des mesures incitatives visant à promouvoir la participation aux compétitions professionnels des JIFF ou des joueurs en cours de formation. Les mesures seront progressives selon des répartitions financières qui seront adoptées lors d'un CD de la LNR au 1^{er} trimestre 2014.

2013/2014	55% de JIFF dans l'effectif professionnel			
2014/2015	55% de JIFF dans l'effectif professionnel	Valorisation financière pour les clubs ayant Le nombre de JIFF et joueurs en CDF alignés en moyenne sur la saison Le nombre de matches disputés par des joueurs issus de son propre CDF		
2015/2016	55% de JIFF dans l'effectif professionnel	Idem ci-dessus	Une partie des droits TV/marketing conditionnée au respect d'une moyenne sur la saison de 12 JIFF et joueurs en CDF inscrits sur la feuille de match.	
2016/2017	55% de JIFF dans l'effectif professionnel	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	Une partie des droits TV/marketing conditionnée au respect sur chaque rencontre d'un nombre minimum de 12 JIFF et joueurs en CDF inscrits sur la feuille de match.

Le 15^{ème} numéro du TECH XV Mag arrive...

Premier dossier d'une série de trois numéros consacrée à la formation française, sujet qui revient de plus en plus dans les débats actuels. Pour ce premier numéro TECH XV donne la parole aux différents intervenants de cette formation afin d'établir un constat brut, peut-être douloureux mais objectif, par les hommes de terrain.

TECH XV Info revient aussi sur la condition des entraîneurs sans club et les solutions que tentent d'apporter le syndicat et l'Institut de Formation des Entraîneurs (IFER). Enfin la partie technique traite des origines de la touche pour mieux décrypter l'évolution de cette phase de jeu dans les prochains numéros.



Evolution du protocole commotion cérébrale

Après une première année d'expérimentation, le protocole d'évaluation des commotions cérébrales d'IRB évolue afin de s'assurer que tous les joueurs commotionnés quittent définitivement le terrain. Ainsi, désormais, le joueur ne doit pas reprendre le jeu dès lors (et ce même si le joueur répond à l'ensemble des questions du protocole) qu'il y a, outre les signes ou symptômes évidents de commotion (comme la crise tonique posturale ou la perte de connaissance confirmée), suspicion de perte de connaissance ou présence de troubles de l'équilibre..

Il est rappelé que seul le médecin peut faire sortir le joueur et qu'il est souverain dans sa décision. Le test fait au bord du terrain a été complété. Ainsi, en cas de suspicion de perte de connaissance et de troubles de l'équilibre avérés, le joueur doit sortir définitivement.

Le protocole évolue également dans un but de rigueur scientifique. Ainsi, à la fin du match, les médecins ont l'obligation d'établir un diagnostic et faire un examen aux joueurs ayant fait l'objet du protocole commotion cérébrale au cours de la rencontre (qu'ils soient définitivement sortis ou pas) ou présentant une suspicion de commotion après le match. Cet examen doit être fait obligatoirement avant que le joueur quitte le stade. Enfin, l'évaluation neurologique à 48 heures a été élargie à tous joueurs commotionnés ou évalués et reentrés.

Une analyse de tous les matches sera faite par l'IRB pour déceler des commotions qui seraient passées inaperçues avec la mise en place d'un échange avec le médecin du club sur la prise en charge.

Nous vous invitons donc échanger à ce sujet avec votre staff médical et à découvrir les documents s'y rapportant sur techxv.org.

Les travaux de la Fédération des Entraîneurs Professionnels (FEP)

Suite au travail engagé par la FEP la saison dernière, il a été décidé d'approfondir et de compléter la contribution pour renforcer la position des entraîneurs auprès des instances françaises et européenne. Lors de notre dernière rencontre avec les autres syndicats d'entraîneurs, nous avons arrêté les points prioritaires que sont :

- le dopage
- la gouvernance
- la régulation et compétitivité des clubs
- l'éthique, les valeurs et la responsabilité sociale du sport
- la profession réglementée
- les relations avec Pôle emploi

De plus, la FEP travaille actuellement sur un projet de sécurisation des parcours pour les « entraîneurs chômeurs » qui devrait voir le jour début 2014. Une mutualisation des différents sports sur ce dossier permettra de renforcer l'accompagnement de TECH XV pour les entraîneurs de rugby connaissant ce type de situation. Nous ne manquerons de vous en tenir informé.



Election au Comité Directeur de TECH XV

Lors de l'Assemblée Générale Elective de TECH XV du 21 Octobre 2013 qui s'est tenue à Paris le syndicat a procédé à l'élection du nouveau Comité Directeur et de son président.

Président

Alain Gaillard (collège professionnel)

Vice-Président

Christophe Urios (collège professionnel)

Secrétaire

Philippe Canitrot (collège centre de formation)

Trésorier

Laurent Mignot (collège professionnel)

Membres

Olivier Nier (collège professionnel)

Didier Nourault (collège professionnel)

Walter Olombel (collège centre de formation)

Christian Cauvy (collège amateur)

Michel Berard (collège amateur)

Jean-Louis LUNEAU (membre d'honneur)

Antony CORNIERE (membre d'honneur)

TECH XV souhaite la bienvenue à 2 nouveaux membres dans son Comité Directeur : Walter OLOMBEL (Centre de Formation d'AUCH) et Antony CORNIERE (CRT du 93)

Lancement du CQP Moniteur de Rugby à XV

Nous vous avons parlé il y a quelques temps de la mise en place de Certification de Qualification Professionnel (CQP), et notamment celle de Moniteur de Rugby à XV. Les premiers organismes de formation ont été habilités et commencent à dispenser la formation.

Pour rappel : Le titulaire d'un CQP « Moniteur de Rugby à XV » peut encadrer contre rémunération et intervenir auprès des Ecoles de Rugby accueillant les pratiquants âgés de 7 à 15 ans. Il peut également **animer** les activités « rugby à XV » auprès de tout public dans le cadre de projets en lien avec la structure. En formation continue, la durée minimale est de 250 heures dont 100 heures en situation professionnelle.

Les centres habilités :

- [Comité de Rugby du Lyonnais](#)
- [Comité de Rugby des Alpes](#)
- [Comité de Rugby PACA](#)
- [Comité Rugby Midi Pyrénées](#)